

et qu'on puisse parvenir à une paix durable; et troisièmement, suspendre immédiatement toute l'aide étrangère et, au besoin, imposer des sanctions jusqu'à la fin des hostilités et des violations des droits de la personne.

#### LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston, Lib.):** Monsieur le Président, la seconde pétition porte sur la Loi sur les jeunes contrevenants.

Elle exhorte le Parlement à modifier la loi de trois façons bien précises. Selon les pétitionnaires, il faut, premièrement, réduire les limites d'âge qui définissent un jeune contrevenant pour que cette définition ne vise que les enfants âgés de 10 à 15 ans. On doit, deuxièmement, faire passer de cinq à 10 ans la peine maximale pour les meurtres au premier et deuxième degrés, chose qui a déjà été faite par le gouvernement et troisièmement, permettre la publication du nom du jeune contrevenant qui commet une seconde infraction grave. Les pétitionnaires réclament également toute autre modification nécessaire pour s'assurer de concilier de façon équitable et équilibrée l'intérêt de la population, d'une part, et les besoins des jeunes, d'autre part.

#### LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Ed Harper (Simcoe—Centre, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter trois pétitions aujourd'hui.

Le premier groupe de pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de manière à y inclure l'orientation sexuelle parmi les motifs de distinction illicite. Les pétitionnaires trouvent inquiétant qu'on ne définisse pas cette expression. Ils craignent qu'une expression aussi vaste puisse couvrir toutes sortes de comportements sexuels.

• (1530)

#### LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

**M. Ed Harper (Simcoe—Centre, Réf.):** Monsieur le Président, la deuxième pétition a trait à l'objet du projet de loi C-68, le contrôle des armes à feu. Les pétitionnaires font valoir que toutes les dispositions du Code criminel du Canada à cet égard doivent prendre pour cibles les criminels qui menacent la sécurité publique, non les propriétaires d'armes à feu responsables et respectueux des lois.

#### LES DÉPENSES PUBLIQUES

**M. Ed Harper (Simcoe—Centre, Réf.):** La troisième pétition est fort bien venue, car elle a trait au budget de 1995.

Elle est très opportune. Les signatures ont été recueillies par des chefs de petites entreprises de ma circonscription, dont M. Brent Stief, M<sup>me</sup> Neillie Murray, M. Phil Walker, M. Arch Brown et M. Bill Schwartz.

Les pétitionnaires font valoir que les Canadiens sont déjà surchargés d'impôts à cause des fortes dépenses publiques et demandent donc au Parlement de réduire les dépenses de l'État au lieu d'augmenter les taxes et les impôts. J'appuie de tout coeur ces trois pétitions.

#### Affaires courantes

##### LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

**M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour présenter trois pétitions signées par des habitants de West Guilford, Haliburton, Eagle Lake, Minden, Wilburforce et Tory Hill, dans la circonscription de Victoria—Haliburton.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur la question du contrôle des armes à feu et demandent au Parlement de n'adopter aucune mesure législative interdisant l'utilisation légitime des armes à feu.

Une autre pétition porte également sur le contrôle des armes à feu. Dans ce cas, les pétitionnaires appuient la mesure législative dont la Chambre est actuellement saisie.

##### LE SUICIDE ASSISTÉ

**M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg—Nord, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions au nom d'électeurs de ma circonscription, Winnipeg—Nord, et des environs.

Les pétitionnaires s'inquiètent du suicide assisté par un médecin et de l'euthanasie, et je partage leurs préoccupations. Ils craignent les répercussions négatives qu'un tel acte peut avoir sur les familles ainsi que le manque de respect pour la vie humaine et les conséquences négatives d'une vaste portée qui peuvent s'ensuivre dans la société canadienne.

Ils demandent donc que le Parlement continue de rejeter l'euthanasie et le suicide assisté par un médecin; que le Canada continue d'appliquer l'article 241 du Code criminel, qui interdit le suicide assisté; et enfin, que le Parlement envisage d'étendre les soins palliatifs, de manière qu'ils soient accessibles à tous les mourants, étant donné que ces soins sont empreints de compassion et qu'ils entraîneront l'allègement de la douleur et des souffrances sans nous exposer aux risques que comporte le suicide assisté.

##### LES DÉPENSES PUBLIQUES

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nord, Réf.):** Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue de Fraser Valley—Est, j'aimerais présenter une pétition signée par près de 1 000 personnes de ma circonscription, celle de Calgary—Nord; ces pétitionnaires demandent au Parlement de réduire les dépenses gouvernementales au lieu de hausser les impôts et de mettre en application une loi de protection des contribuables visant à limiter les dépenses fédérales.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD):** Monsieur le Président, j'aimerais invoquer brièvement le Règlement à propos de la présentation des pétitions. J'ai remarqué que, de plus en plus souvent à la Chambre, les députés expriment leur appui à certaines pétitions.

Cette pratique touche au débat. Je me demande si le Président pourrait éclairer la Chambre à ce sujet, car elle est de plus en plus courante.

**Le Président:** Le député soulève un point très pertinent. D'une façon générale, la présidence n'encourage pas les députés à souscrire ou non aux pétitions qu'ils présentent à la Chambre.